

Soutien de l'IDEXLYON
à la mobilité internationale des doctorants
Appel à candidatures pour une mobilité en 2018

Catégorie : mobilité sortante

L'IDEXLYON soutient la mobilité internationale des doctorants en reconduisant son programme d'aide à la mobilité des doctorants.

Les aides à la mobilité sortante sont destinées à des doctorants inscrits dans une Ecole doctorale de l'Université de Lyon et souhaitant effectuer un séjour de recherche, dans le cadre de leurs travaux, dans une unité de recherche à l'étranger. Le programme prévoit le financement d'une trentaine de séjours.

Ce soutien s'inscrit dans la politique de l'IDEXLYON. Outre la qualité du projet scientifique et du projet de mobilité, la sélection des candidatures prendra en compte les critères suivants :

- 1- **Lien avec la politique scientifique de l'IDEX** : trois grands thèmes sont identifiés : « Biosanté et société », « Sciences et ingénierie » et « Humanités et urbanité » ;
- 2- **Lien avec la politique internationale de l'Université de Lyon** : elle s'appuie sur une Alliance internationale de partenariats privilégiés avec :
 - Japon : les universités de Tokyo et l'Université Tohoku
 - Chine (Shanghai) : East China Normal University, les universités de Fudan, Tongji, et Jiao Tong
 - Canada : les universités d'Ottawa, de Montréal et de Sherbrooke
 - Brésil : l'Université de Sao Paulo
 - Plateau universitaire lémano-transalpin : les établissements (universités et polytechniques) de Genève, Lausanne, Turin et Milan
- 3- **Liens avec des Projets Investissements d'Avenir du site** : le lien avec un projet Investissement d'Avenir du site (Laboratoires d'Excellence – LABEX, Instituts de convergence, Package Impulsion, ...) est, le cas échéant, à mettre en avant dans le projet de mobilité ;
- 4- **Lien avec l'Espace Européen de la Recherche** : renforcer l'internationalisation du site ou amorcer de nouveaux projets de Recherche européens, notamment via des cotutelles de thèse.

Les Ecoles Doctorales de l'Université de Lyon sont au cœur du dispositif. Elles diffusent l'appel à candidatures auprès des unités de recherche, elles réceptionnent les dossiers, elles évaluent la recevabilité et la qualité des candidatures au regard des critères d'éligibilité et de classement du programme ainsi que de leurs propres critères, elles les classent et les transmettent à l'Université de Lyon.

Les retombées scientifiques, pour les unités de recherche, de l'accueil des doctorants seront évaluées par l'Université de Lyon auprès des chercheurs qui encadrent ces doctorants en mobilité.

Critères d'éligibilité :

- 1- Le candidat doit être inscrit en doctorat ;
- 2- L'aide finance un séjour de 3 à 6 mois qui doit débuter en 2018 et s'achever au plus tard au 31 décembre de la même année. Les séjours longs de 6 mois seront privilégiés ;
- 3- Exceptionnellement, le fractionnement du séjour est autorisé une seule fois si le séjour est d'une durée de 6 mois.

Critères de classement :

Les dossiers de candidatures devront répondre à un ou plusieurs de ces critères. L'Ecole Doctorale juge la qualité scientifique de la candidature et sa concordance avec sa propre politique.

- Le projet de recherche du candidat doit s'inscrire dans la politique scientifique énoncée ci-dessus ;
- La mobilité de ou vers les cibles géographiques affichées de l'IDEXLYON décrites ci-dessus sera privilégiée sans être exclusive ;
- Le lien avec un des outils du Programme d'Investissements d'Avenir sera favorisé ;
- Les dossiers concernant des thèses en cotutelle seront privilégiés.

Montant du soutien financier et modalités de versement :

Les doctorants accueillis recevront une allocation de 800 € par mois de séjour ainsi qu'un forfait voyage pour leur permettre d'assurer les frais de transport de leur domicile jusqu'au laboratoire d'accueil et retour.

75% du montant total de l'allocation sera versé à réception d'une attestation d'arrivée dans l'unité de recherche où séjourne le doctorant. Le solde sera versé au vu d'un certificat de fin de séjour, précisant les dates de début et de fin, signé par le même responsable ou encadrant.

Tout mois de séjour (1 mois=30jours) entamé est dû dans la limite du nombre de mois attribués. Un mois est entendu comme une période de 30 jours et non comme un mois civil.

Si le séjour est écourté, les modalités de versement de l'aide sont adaptées de la façon suivante :

- Tout mois de séjour (1 mois=30jours) entamé est dû ;
- Le versement du solde de l'aide à la mobilité sera annulé ou proratisé ;
- L'acompte de 75% pourra être partiellement réclamé.

La participation aux frais de voyage :

Le remboursement des frais de voyage du doctorant est possible aux conditions suivantes :

- Un seul aller-retour du domicile du doctorant au laboratoire d'accueil ;
- Sur la base du tarif économique (billet de train en seconde classe, billet d'avion classe économique).

Dans la limite de :

- 500€ pour un voyage aller-retour à destination d'un pays de l'espace économique européen (EEE) ou de la Suisse ;
- 1 200€ pour les pays hors EEE et Suisse.

Calendrier, modalités de candidature et de sélection

L'appel à candidatures est lancé le 3 juillet 2017.

Le dossier de candidature (ci-dessous) est renseigné par le candidat en Français ou en Anglais, et visé par le(s) directeur(s) de thèse et par le responsable de l'unité de recherche d'accueil. Il est transmis à l'École doctorale compétente dans les délais qu'elle aura fixés.

Voir la date de clôture des candidatures sur le site de l'école doctorale concernée.

Les candidatures sélectionnées et classées par chaque école doctorale sont transmises à l'Université de Lyon.

Les résultats sont communiqués aux Ecoles Doctorales à l'issue de réunion de la commission d'attribution, au plus tard le **17 novembre 2017**.